

Assemblée annuelle FQD 2013
Québec, le 16 février 2013

13h15

Présences : Claude Vézina, Denis Jinchereau, Jean-Philippe Lachance, Germain Bédard, Jean-Sébastien Rhéaume, Daniel Royer, Marc Desjardins, Francis Rousseau, Louis Lévesque

- 1) Mot du Président
- 2) Lecture de l'ordre du jour
Proposé: Francis Rousseau Secondé: Daniel Royer
- 3) Louis fait la lecture des minutes de la dernière assemblée générale
Proposé : Denis Jinchereau Secondé : Claude Vézina
- 4) Jean-Philippe soumet le rapport de trésorerie et les prévisions budgétaires
Proposé : Germain Bédard Secondé : Jean-Sébastien Rhéaume
- 5) Rapports des clubs, régions et d'arbitres
La liste des clubs a été révisée et mise à jour
La liste des arbitres sera aussi mise à jour
- 6) Le Programme Placements Sports a été présenté aux membres et la fédération ira de l'avant avec toute la procédure requise pour le mettre en marche. Trois dépliants différents seront préparés pour la sollicitation. Cette même information paraîtra aussi en ligne.
- 7) Francis a fait une présentation du nouveau manuel d'entraîneur niveau I qui vient d'être publié par la CPU. Francis est présentement à le reviser et apporter les changements nécessaires et y ajouter des illustrations.
- 8) Règlements généraux et autres discussions :

-A-

Proposé par Janet Warne :

Section 4 : Changer : Tout athlète désirant participer aux championnats canadiens doit participer au championnat provincial de la FPD durant l'année précédant le championnat canadien. Les standards obligatoires devront être respectés aux 2 (deux) ans. Une participation à un championnat mondial durant les 60 jours précédant le championnat provincial ou 30 jours suivant ce championnat donne un laissez-passer à ce dernier. Lorsqu'un (ou une) athlète s'étant qualifié (e) pour le championnat provincial et doit y travailler comme officiel ou organisateur, il (ou elle) obtiendra un laissez-passer pour le championnat canadien

Pour :

4.1 : Tout athlète désirant participer au championnat canadien doit participer au championnat provincial FQD durant l'année précédant le championnat canadien. Le standard requis pour ce championnat doit avoir été réussi au moins une fois durant les deux années précédant le championnat.

4.2 : La définition d'une participation au championnat provincial peut être énumérée comme suit :

- a) participer en tant qu'athlète au championnat provincial
- b) Collaborer en tant qu'organisateur ou official au championnat provincial.

N'importe quelle des deux définitions précédentes qualifient l'athlète au prochain championnat canadien, pourvu que l'athlète ait réussi le standard de qualification requis pour le championnat canadien.

4.3 : Tout athlète s'étant qualifié pour le championnat provincial participe à un championnat international ou mondial sanctionné par l'IPF, 60 jours précédant ou 30 jours suivant le championnat provincial, cet athlète peut donc participer au prochain championnat canadien sans devoir participer au championnat provincial, pourvu que l'athlète ait réussi le standard de qualification requis pour le championnat canadien.

Approuvé par Jean-Philippe Lachance et secondé par Jean-Sébastien Rhéaume

-B-

Proposé par Francis Rousseau

Il y a eu une longue discussion sur les différents critères de sélection de l'athlète de

l'année de la FQD, tels que participation et résultats aux différents championnats mondiaux, canadiens ou provinciaux. Les résultats ou performances exceptionnels accomplis durant l'année.

L'assemblée approuve

-C-

Louis a proposé d'apporter une modification à la page d'accueil du site web de la

FQD afin qu'elle reflète les informations générales et changements récents.

L'assemblée a approuvé et Francis va faire les changements requis.

Louis a aussi fait mention que tout message dont le langage sera jugé inadéquat ou

irrespectueux sera automatiquement retiré du forum de discussion ou de la page

Facebook de la FQD. L'assemblée a approuvé.

9) **Sanctions 2013 :**

Challenge Centre du Québec : 6 avril

Festival Sportif : 8 juin

Qualification provinciale : Fin aût ou début de septembre à Québec

Provincial : 26 octobre à Québec

Provincial Raw 2014: À déterminer

10) Athlète de l'année 2012:

Les nominations :

Athlète féminin : Janet Warne, Jessica Benedetto et Savannah Porzuczek

Athlète Masculin : Marc Harvey, Francis Rousseau et Jean-François Caron

Les gagnants :

Femmes : Janet Warne **Hommes :** Marc Harvey

11) Élections :

Vice-Président : Jean-Sébastien Rhéaume ne veut pas renouveler son mandat.

Il propose Francis Rousseau, et Germain Bédard seconde
Francis accepte

Aucun autre candidat n'est proposé.

L'assemblée vote pour Francis Rousseau à l'unanimité.

Directeur : Directeur sortant : Francis Rousseau

Jean-Philippe La chance propose Jean-Sébastien Rhéaume.

Claude Vézina seconde.

Jean-Sébastien accepte.

Aucun autre candidat n'est proposé.

L'assemblée vote pour Jean-Sébastien Rhéaume comme

directeur.

12) Divers : Louis propose de modifier les frais de déplacement pour les officiels. Après

une longue discussion sur les coûts de déplacement et de logement des

officiels, il fut proposé de défrayer jusqu'à un maximum de 300 \$ les frais

de déplacement de chaque officiel, surtout s'ils doivent assumer un

coucher. 50 % de ce montant devra être défrayé par
l'organisateur et
l'autre 50 % par la FQD. Ceci est valide pour les championnats
provinciaux
et régionaux

Jean-Philippe Lachance approuve et Denis Jinchereau seconde
L'assemblée approuve.

Levée de l'assemblée 16h00